

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD25

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« toutes autres dates »,

les mots :

« toute autre date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.